

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 4 juin 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 23 mai 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mme Sylvie STEINMETZ, Mme Martine BIRKEL, échevines,
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés: ///

No.: 03/2025-2b

Organisation scolaire - approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) - 2025-2026

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la section 6, articles 16 et 17, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 16 mars 2011 portant exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire ;

Définissant comme site sur lequel sera offert l'encadrement périscolaire l'école centrale "An der Wiss" et la Maison Relais pour enfants de Biver ;

Vu le chapitre 2 et notamment l'article 8 du règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant a) exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire, b) modification du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire ;

Vu la circulaire de printemps 2024 publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Vu le PEP ci-annexé, élaboré en concertation avec le comité d'école, les responsables d'arcus Kanner, Jugend a Famill asbl, l'organisme assurant l'accueil socio-éducatif, les parents et les enfants, avisé favorablement par la commission scolaire le 12 mai 2025 ;

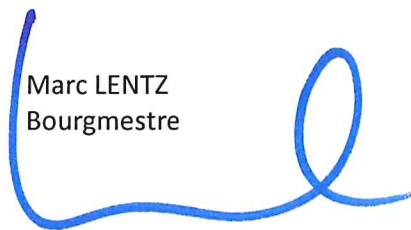
Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver le PEP ci-annexé de l'école fondamentale de Biver pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 5 juin 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



PEP – Commune de Biwer

Site: École fondamentale « An der Wiss »
10- 12, Schoulstross L-6833 Biwer

Maison Relais Biwer
12, Schoulstrooss L-6833 Biwer

Plan d'encadrement périscolaire 2025-2026

1. Personnes en charge de l'élaboration et du suivi du PEP

Tessy Schmit et Annick Nuss, *chargées de direction de la Maison Relais Biwer*
Véronique Jouannetaud, *présidente du comité d'école*

2. Le personnel et les infrastructures

2.1. Le personnel

L'équipe professionnelle du site se compose du personnel enseignant et éducatif de l'école fondamentale « An der Wiss » de Biwer et du personnel socio-éducatif de la structure assurant l'accueil socio-éducatif « Maison Relais Biwer »¹

Afin d'améliorer l'échange entre la Maison Relais et l'école, la maison relais a désigné pour chaque cycle une personne responsable qui participe régulièrement aux concertations du personnel enseignant.

La collaboration déjà existante lors d'activités et de manifestations (marché de Noël, fête scolaire, excursions scolaires ...) sera maintenue. Il est prévu d'informer et de laisser participer tout le personnel du site aux formations continues organisées sur le site.

Une éducatrice ou un éducateur de la Maison Relais accompagne les classes du cycle 1 lors des déplacements en forêt. Elle/il assiste la titulaire de classe.

2.2. Relevé des infrastructures pouvant servir à l'encadrement périscolaire

Le site École fondamentale « An der Wiss » et Maison Relais Biwer comprend l'ensemble des bâtiments scolaires, la Maison Relais, les cours de récréation, les terrains de jeu, le hall sportif et la piscine communale. (La Maison Relais dispose d'une cuisine pédagogique, d'une salle de musique, d'une salle pour les jeux de rôle et d'un atelier de bricolage. Ces salles peuvent aussi être utilisées pour des activités scolaires.)

3. Les horaires

Grille horaire période scolaire

Horaires	Lu	Ma	Me	Je	Ve
07h00 – 8h00	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais
	Surveillance ¹	Surveillance ¹	Surveillance ¹	Surveillance ¹	Surveillance ¹
8h00 – 12h05	Horaires scolaire	Horaires scolaire:	Horaires scolaire	Horaires scolaire	Horaires scolaire
	Surveillance ²	Surveillance ²	Surveillance ²	Surveillance ²	Surveillance ²
12h05 – 13h50	repas / jeu libre	repas/ devoirs	repas/ jeu libre	repas/ devoirs	repas / jeu libre
	Surveillance ¹	Appui natation 12h05–13h05	Appui natation 12h05 – 13h05		
13h50 – 15h30	Horaires scolaire cycle 1 – 4	activités	Horaires scolaire	activités	Horaires scolaire
	Surveillance ¹		Surveillance ¹		Surveillance ¹
15h30 – 15h40	Horaires scolaire cycle2-4	activités	Horaires scolaire cycle2-4	activités	Horaires scolaire cycle2-4
	Surveillance ²		Surveillance ²		Surveillance ²
15h40 – 16h15	Horaires scolaire cycle2-4	activités	Horaires scolaire cycle2-4	activités	Horaires scolaire cycle2-4
	Surveillance ¹		Surveillance ¹		Surveillance ¹
16h15 – 17h00	jeu libre cycle 1	collation	jeu libre cycle 1	Collation	jeu libre cycle 1
	devoirs		devoirs		devoirs
17h00 – 18h00	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
18h00 – 19h00	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre

¹ 10 minutes avant les cours, une surveillance est assurée par le personnel enseignant à partir de l'arrivée du premier bus.

² 10 minutes près les cours, une surveillance est assurée par le personnel enseignant jusqu'au départ du dernier bus.

³ L'accueil des enfants du cycle 1 est assuré par les éducatrices de l'éducation précoce, Madame Sandy Philippe ou Madame Nele D'Exelle.

Grille horaire période vacances scolaires

Horaires	Lu	Ma	Me	Je	Ve
07h00-08h00	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants
08h00-10h00	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre
10h00-12h00	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique
12h00-14h00	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre
14h00-16h00	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique
16h00-19h00	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre

Avisé par la Commission scolaire en date du 12 mai 2025:

~~Sdt~~ Seic ~~W~~ ~~A. Meher~~ ~~St~~ ~~Gaumontand~~ ~~P. Willems~~ ~~Wilder~~

Adopté par le conseil communal en date du

Jwein

Approuvé en séance du conseil communal



Biver, le - 4 JUIN 2025

~~F. B. S.~~ Y. Bohl ~~Karl S~~
Y. Bohl
Luc. Suiz ~~Stammets~~ ~~Sylva~~

